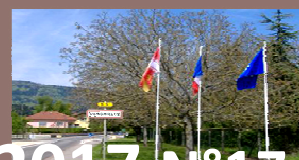


Jungholtz

Bulletin municipal d'informations

2017 N°17



S'Dorfblättla

Le Mot du Maire

Chers habitants de Jungholtz,

Dans le respect de l'engagement d'information que j'ai pris auprès de vous, je profite alors que nous entamons déjà le deuxième semestre de cette année 2017 et la parution de ce nouveau bulletin municipal pour vous transmettre les éléments qui vous permettront d'appréhender les actions menées par l'équipe municipale.

Eh oui, l'été est déjà passé et déjà nos forêts prennent les premières teintes de l'automne et c'est le temps de la rentrée scolaire, le temps des vendanges mais aussi le temps de faire le bilan des activités de l'été.

La rentrée scolaire, c'est aussi de grandes discussions sur les rythmes scolaires. Après concertation avec les enseignants, les représentants des parents d'élèves, les maires des autres communes, le RPI a décidé, pour cette rentrée, de rester sur les mêmes rythmes scolaires que l'année écoulée. Le retour à la semaine de quatre jours sera à nouveau évoqué pour la rentrée de septembre 2018.

La période estivale a aussi été propice à la réalisation des travaux dans les bâtiments communaux, un programme chargé pour notre équipe technique et les entreprises locales auxquelles nous faisons aussi appel. Rénovation dans les salles de classes mais surtout le gros chantier de rénovation de la cour d'école et de ses abords et les travaux sur le réseau de l'éclairage public de la rue des Tuiles, de la rue des Cigognes et de la rue du Binsbourg.

Travaux d'équipements pour lesquels nous avons obtenu des subventions permettant d'en financer une partie.

Par la réalisation de tous ces projets, nous entendons poursuivre notre action de valorisation de notre village et d'embellissement de notre espace commun. Une volonté qui nous tient à cœur et que vous partagez, comme le prouve votre engagement lors de la journée citoyenne.

Cette deuxième journée citoyenne a fait la part belle au vivre ensemble et à la solidarité. Je veux sincèrement saluer la mobilisation et l'enthousiasme que vous avez manifestés pour cette journée et j'en profite pour remercier l'ensemble des participants qui ont fait de cette journée une réussite. Recevez mes chaleureuses félicitations pour votre engagement dans cette action, pour votre sens civique et votre volonté de contribuer à améliorer notre espace collectif ; je vous donne rendez-vous l'année prochaine pour renouveler l'opération, pour participer à la vie communale autour des valeurs qui nous rapprochent : la solidarité, la convivialité et la rencontre.

Parlant de solidarité et de convivialité, je tiens à remercier toute mon équipe municipale qui reste mobilisée à votre service mais aussi toutes les associations de Jungholtz qui, tout au long de l'année, s'investissent pour créer des moments d'échange, de rencontre et de convivialité pour faire battre le cœur de notre village.

Avec l'été, l'activité bouillonnante des fêtes permet aux associations de mettre en avant le travail de toute une saison et de partager leur savoir faire avec les villageois.

Le sens de la fête est bien évidemment important tant pour le développement du lien social et de la cohésion sociale que pour favoriser le renforcement de l'attractivité du village.

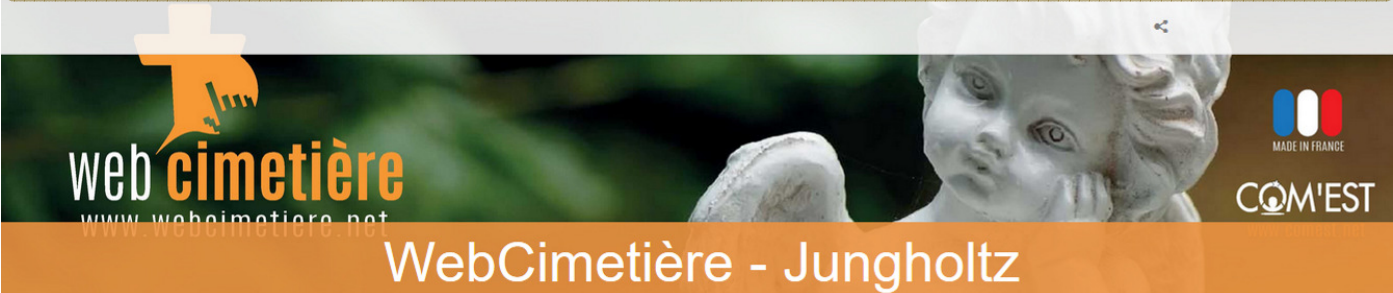
Attractivité qui passe aussi par son fleurissement qui cette année a été plus difficile à mettre en avant en raison des conditions climatiques. Même chez les particuliers la commission 'fleurissement' a constaté qu'il y avait moins de couleurs et moins de fleurs. Les résultats du passage de la commission vous seront communiqués comme d'habitude lors de la cérémonie des vœux avec la distribution des prix.

Je vous souhaite à tous une excellente rentrée et encore de belles journées d'automne indiens.

Guy HABECKER
Maire de Jungholtz ■



WEB CIMETIERRE



Le Cimetière Communal : un héritage à préserver

Témoign de notre passé identitaire, le cimetière communal évolue et se modifie au fil du temps. Pour répondre aux contraintes obligatoires d'information de la collectivité, la commune s'est dotée d'un logiciel de gestion funéraire et assistance à la législation funéraire Française.

«WEBCIMETIÈRE » de la société Com'Est est un progiciel complet qui permet la gestion des concessions, l'inventaire du cimetière, mais c'est aussi un interface entre la commune, les entreprises funéraires et les habitants de la commune.

Le portail web cimetière est accessible à l'adresse suivante :

<http://www.webcimetiere.net/68/Jungholtz>

Vous y trouverez le plan du cimetière et la localisation de chaque tombe, mais aussi les avis de décès, les formalités funéraires, les tarifs en vigueur, etc...

Les données saisies sur la base des registres de l'état civil nécessitent encore une vérification minutieuse. A nous à présent de compléter, corriger et amender ce logiciel. Nous nous attelons à cette tâche de vérification et vous remercions de votre compréhension.

Exemple : 1-A-104

LATSCHA Henri
 LATSCHA Bella
 LATSCHA Henri
 LATSCHA Anna
 RIEGLER Jules
 RIEGER Joséphine
 LATSCHA Paul
 LATSCHA Henriette
 LATSCHA Jean
 LATSCHA Paul

En cliquant sur le numéro de la tombe un autre onglet s'ouvre avec la photo de ladite tombe et les noms des personnes se trouvant dans cette sépulture.

En cliquant sur le nom d'une personne vous accédez aux renseignements la concernant.

Nous nous efforcerons de procéder aux mises à jour très rapidement.

Bien que le cimetière soit un espace dédié aux morts, il parle également aux vivants.

LATSCHA Anna

Nom d'usage	LATSCHA
Nom de naissance	VOGELREITH
Prénom(s)	Anna
N° d'emplacement	1-A-104
Date de naissance	aucune
Date de décès	1898
Date de fin de droit	Perpétuelle

Photo du 07/07/2017

Biographie

Défunts de cet emplacement

- LATSCHA Henri
- LATSCHA Bella
- LATSCHA Henri
- LATSCHA Anna



Grand Anniversaire



“Avec le temps et la patience, la feuille du mûrier devient satin.” (Proverbe chinois)

En effet, c’est le 20 juillet que M. Joseph LAPP a fêté ses 85 ans. Dans sa coquette maison de la rue de la forêt, il s’occupe patiemment de son jardin.

Les agendas respectifs ne nous ont pas permis de trinquer ensemble, mais qu’à cela ne tienne, la municipalité lui souhaite un joyeux anniversaire et tient à lui dire à

l’occasion de cet événement qu’aujourd’hui une année se rajoute mais que de belles années sont encore à venir pour réaliser ou poursuivre projets et rêves, entourés de vos deux enfants Patricia et Francis, des petits-enfants et arrières petits enfants.

Bon Anniversaire pour vos 85 printemps. ■

Ligue contre le Cancer



En date du 19 juin 2017, le Maire a accueilli à la mairie Mme Nicole Weisshaupt, vice-présidente départementale de la Ligue contre le cancer. C’est entourée des adjoints et des deux quêteuses, Mme Marie-Rose Killy et Mme Anne-Marie Manzoni, que la commune de Jungholtz a pu remettre la somme récoltée pour 2017 ainsi que le don fait par l’association Coup de Cœur pour un montant total de 8 448,82 €.

Mme Nicole Weisshaupt a vivement remercié la commune et souligné l’engagement et le dévouement des quêteuses.

Elle a rappelé l’importance de cette quête à domicile qui permet, avec d’autres actions, au comité départemental d’aider la recherche de lutte contre le cancer, le financement de certains équipements des centres hospitaliers, mais surtout le soutien des malades, et les campagnes de prévention.



<http://www.liguecancer-cd68.fr/>

Thierenbach ... statistiques



L’Office de Tourisme de Guebwiller propose l’installation d’un compteur de personnes à la Basilique de Thierenbach qui offrira la possibilité d’avoir des chiffres précis sur la fréquentation du lieu. Cela permettra d’obtenir des données plus précises que **les estimations actuelles qui annoncent 300 000 pèlerins par an.**

« Grâce au compteur, nous pourrons connaître exactement le nombre de visiteurs par heure, par jour et par mois et observer l’évolution de la fréquentation sur une période donnée (semaine, mois, année). »



Le système de comptage se compose de deux boîtiers situés l’un en face de l’autre (un émetteur et un récepteur) et la collecte est effectuée manuellement, tous les mois, grâce à une clé USB sur laquelle les données sont chargées. Les données sont ensuite visualisées sur un logiciel : nombre d’entrées, nombre de sorties, date et heure de passage.

Pour avoir les chiffres les plus précis possibles, il est prévu que les deux entrées (l’entrée principale et l’entrée latérale) soient équipées d’un système de comptage.

L’Office de Tourisme de Guebwiller prend en charge financièrement l’acquisition des boîtiers. ■



COMMUNICATION SUR LA CAMPAGNE DES AVIS DES IMPÔTS DES PARTICULIERS

Sur le site **impots.gouv.fr**, un site accessible et sécurisé 24h/24, vous pouvez effectuer les différentes démarches en ligne et :

accéder à votre espace particulier pour déclarer vos revenus, recevoir et conserver vos avis, poser une question, faire une réclamation ...

corriger votre déclaration de revenus du 1^{er} août au 19 décembre 2017

imprimer vos justificatifs de revenus, l'avis de situation déclarative, pour faciliter vos démarches auprès de tiers (banques, bailleurs, administrations...).

RAPPEL : l'utilisation du paiement dématérialisé est obligatoire pour tout montant d'impôt supérieur à :

2000 € en 2017

1000 € en 2018

300 € en 2019

Cet abaissement concerne tous les types d'impôts des particuliers.



- 1 Paiement en ligne
- 2 Prélèvement à l'échéance
- 3 Prélèvement mensuel

Simplifiez le paiement de vos impôts !

Payez en ligne en toute sécurité ou adhérez au prélèvement mensuel ou à l'échéance

L'utilisation de l'un de ces moyens de paiement est obligatoire pour tout montant dû supérieur à :

2 000 €	2017
1 000 €	2018
300 €	2019

et aussi sur l'appli mobile Impots.gouv

FISCALITÉ - Valeurs locatives des locaux professionnels

► La révision des valeurs locatives cadastrales des locaux professionnels (RVLLP) est effective depuis le 1^{er} janvier 2017.

Tous les locaux professionnels entrant dans le champ de la RVLLP disposent désormais d'une nouvelle valeur locative qui est égale au produit de sa surface pondérée par un tarif au mètre carré, éventuellement ajusté d'un **coefficient de localisation**.

La valeur locative d'un local professionnel (VLP) ou commercial sert de base aux impôts directs locaux (taxe foncière et cotisation foncière des entreprises CFE) ou au loyer du bail commercial.

Le chantier pour la révision de la VLP est désormais achevé ; l'administration fiscale vient de recalculer les valeurs locatives des 3,3 millions de locaux professionnels et commerciaux du pays. Cette réforme d'envergure, qui commence à produire ses premiers effets, met fin à un système jugé obsolète. La prise en compte de ce nouveau mode de calcul simplifié, avec une date de référence au 1^{er} janvier 2013, intervient pour le calcul des impôts directs locaux en 2017.

La valeur locative d'un local professionnel est à présent déterminée en fonction de l'état réel et représentatif du marché locatif, et non plus sur la base de règles cadastrales établies en 1970, qui faisaient référence à un "local-type", dont la vétusté des valeurs avait fini, selon l'administration fiscale, par conduire à de fortes iniquités fiscales entre contribuables, mais également entre collectivités locales.

Les services des impôts ont donc tout remis à plat pour rendre une image du prix du foncier plus conforme à la réalité tout en préservant les ressources des collectivités locales.

En clair, l'enveloppe globale ne changera pas, elle sera simplement répartie différemment entre les propriétaires.

La nouvelle valeur locative est calculée à partir d'une grille tarifaire, dans laquelle sont classés les locaux à usage professionnel ou commercial, en fonction de leur nature ou leur destination (par exemple, magasins et lieux de vente), eux-mêmes divisés en catégories, en fonction de leur utilisation et de leurs caractéristiques physiques (magasins de grande surface par exemple).

La catégorie choisie doit être déterminée **en fonction de l'activité principale** exercée dans le local. En cas de poly-activités, la catégorie à retenir est celle qui occupe la plus grande surface.

Taxe foncière en baisse pour la moitié des propriétaires

Concrètement, les détenteurs des 93600 locaux professionnels et commerciaux d'Alsace (61600 dans le Bas-Rhin, 32000 dans le Haut-Rhin) ont été invités en 2013 et 2014 à fournir une description détaillée de leurs biens (surface du local, loyer demandé...).



L'administration fiscale a ensuite déterminé un prix au m² ; à ces résultats ont été appliqués, en concertation avec les élus locaux et les organisations professionnelles, des coefficients de localisation pour arriver à une grille tarifaire à partir de laquelle tout le territoire a été sectorisé. Puis une série de mécanismes atténuateurs ont été rajoutés pour que les montants réclamés aux contribuables ne soient pas disproportionnés par rapport à la fiscalité des particuliers. Et pour éviter les trop mauvaises surprises, les augmentations seront lissées sur 10 ans.

Résultat : la moitié des propriétaires de locaux professionnels devraient voir leur cotisation de taxe foncière baisser, pour l'autre moitié, la hausse devrait être majoritairement inférieure à 10 % (soit 1 % par an).

Ces nouvelles valeurs locatives seront actualisées automatiquement chaque année et serviront aussi de base cet automne au calcul de la CFE (l'équivalent de la taxe d'habitation pour les professionnels). Il est important qu'elles soient bien comprises et acceptées. Et pour cause, la réussite de cette réforme appellera la révision, pour le moment toujours repoussée, des valeurs locatives des locaux des particuliers. ■

Le saviez-vous ?

Employer un salarié à domicile pour le ménage, le repassage, la garde d'enfants, les petits travaux ... par le biais du CESU, c'est bien.

Faire appel à un service mandataire, c'est encore mieux.

C'est possible et facile avec Fami Emploi 68 !



Pour éviter les tracas administratifs, pour vous assurer le respect de la réglementation sociale, pour éviter les litiges, le service "Mandataire" de Fami Emploi 68 vous rassure et vous accompagne.

Dans le respect de la convention collective, le service apporte son soutien et ses conseils aux particuliers-employeurs dans la gestion de diverses tâches administratives : rédaction du contrat de travail, gestion des fiches de paie, déclaration des charges sociales ...

Le service vous accompagne également dans le recrutement et dans le remplacement de votre salarié absent si vous le souhaitez.

DEVENEZ EMPLOYEUR PARTICULIER EN TOUTE TRANQUILITE !

En faisant appel à notre service.

Pour plus d'informations :

Fami Emploi 68, service mandataire, vous accueille

**du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h
au 03 89 32 78 68.**

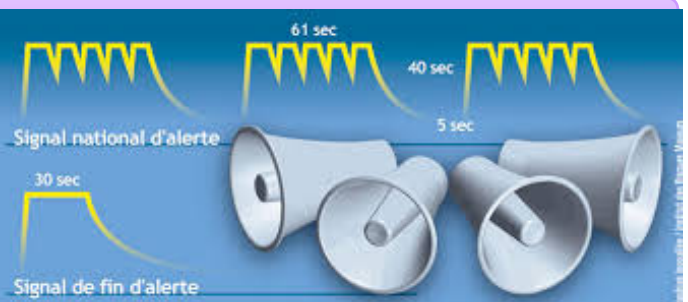


Signaux d'alerte

Un sondage IFOP indique qu'une majorité de Français ne sait pas quoi faire en cas de catastrophe naturelle ou industrielle, et souhaiterait être mieux informée.

Plus que jamais, les 4.300 sirènes du **réseau national d'alerte (RNA)** de France métropolitaine ont pour but premier d'alerter les populations en cas de danger immédiat. Ce réseau, hérité de la seconde guerre mondiale, conçu au départ pour alerter les populations d'une menace aérienne, peut être utilisé pour faire face à la montée des risques technologiques ou naturels sans pour autant méconnaître les menaces militaires ou terroristes. L'alerte peut être complétée par d'autres dispositifs comme les sirènes ou haut-parleurs montées sur des véhicules, utiles dans les zones isolées.

Les sirènes émettent alors un signal modulé composé de trois séquences d'une minute 41 secondes, séparées par un silence de cinq secondes. Un signal qui ne peut donc pas être confondu avec celui d'essai d'une minute seulement, diffusé à midi le premier mercredi ou jeudi de chaque mois :



Depuis mars 2007, le signal national d'alerte a changé, ce signal est déclenché sur décision du 1^{er} Ministre, des Préfets de département et à Paris du préfet de police ou des maires. Schéma du nouveau signal national d'alerte, issu du référentiel national Compétences de sécurité civile PSC1 (Ministère de l'Intérieur)

RAPPEL

- 1 coup= secours à personne
- 2 coups= AVP (Accident sur la Voie Publique)
- 3 coups= incendies et feux
- 4 coups= menace chimique

A l'avenir, les sirènes seront secondées par des messages télé et radio, mais aussi des SMS et des courriels directement auprès des particuliers.

Extrait du courrier à M. le Maire du sénateur Catherine TROENLE ■

Périscolaire intercommunal

... c'est aussi la rentrée ...



Photo: Maurice Meyer

Le 4 septembre, l'accueil périscolaire "Les petits écureuils" a également fait sa rentrée.

L'équipe d'animatrices a su rattraper les quelques 'couacs' du premier jour liés aux nouveaux transports et développe des projets d'animations pour les enfants du regroupement scolaire.

Pour rappel, l'accueil périscolaire est proposé aux enfants de 3 à 12 ans scolarisés dans les écoles de Wuenheim, Jungholtz et Hartmanswiller.

Le périscolaire peut accueillir les enfants **tous les jours de la semaine dès 7h30 et après les cours, jusqu'à 18h30**, assure les repas de midi et accompagne dans les bus les enfants inscrits.

Il a également en charge, avec l'aide d'intervenants extérieurs, les temps d'activités périscolaires (TAP) organisés **les mardis et jeudis de 15h30 à 17h00.**



Le coût de l'accueil est déterminé par la CAF [Caisse d'Allocations Familiales] en fonction du quotient familial ; chaque commune du regroupement scolaire participe également à son financement.

Il n'est pas trop tard pour inscrire vos enfants.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la directrice du périscolaire par mail :

lespetitsecureuils@pepalsace.fr
ou par téléphone au 07 76 94 10 41.

Sur le chemin de l'école ...

Avec la rentrée scolaire, l'heure des bonnes résolutions a sonné ! A pieds ou à vélo, certaines règles sont à respecter pour aller et rentrer de l'école en toute sécurité ! Plus d'informations sur les bons comportements à adopter ...

SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE
SUR LES TROTTOIRS...

- Toujours marcher sur le trottoir en faisant attention aux sorties de garage ou de parking
- S'il n'y a pas de trottoir, se mettre à gauche de la chaussée pour voir les véhicules arriver en face
- Toujours traverser sur les passages piétons, en regardant de chaque côté et sans courir !
- Circuler prudemment en trottinette ou à rollers, en faisant attention aux personnes autour de soi



SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE À VÉLO
UN VÉLO EN BON ÉTAT ET BIEN ÉQUIPÉ = SÉCURITÉ !

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES :

- Casque
- Feux avant et arrière
- Signalisation sonore
- Dispositif de freinage sur chaque roue et réfléchissant (arrière et pédales)
- Port d'un gilet rétroréfléchissant*



SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE À VÉLO
RÈGLES DE SÉCURITÉ

- Respectez la priorité des piétons
- Ne zigzaguez pas entre les voitures
- Ne roulez pas à deux de front mais en file indienne
- Placez-vous au devant des véhicules aux intersections



SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE À VÉLO
CONSEILS PRATIQUES

- Portez des vêtements de couleur claire, évitez les accessoires vestimentaires trop longs (écharpe, sac en bandoulière...) et utiliser des pinces à pantalons
- Surveiller l'état des pneus
- Équiper le vélo d'un écarteur de danger*
- Si un accident survient, alertez d'abord les secours : **15, 17, 18 ou 112**

* Bras de couleur orange à installer à l'arrière du vélo pour que les véhicules s'écartent suffisamment quand on les double



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

... pour une rentrée scolaire dans une belle salle de classe ...

Travaux

Profitant de l'absence des enfants durant ces congés scolaires, l'école maternelle Pierre Grimm s'est fait faire une beauté. La salle de classe et la salle de repos ont été repeintes. Le plafond réparé, les murs sont à nouveau tout frais, les portes des armoires de rangement repeintes... tous ces travaux ont été réalisés par David et Camille [deux jeunes très motivés, embauchés pour un emploi d'été] et Pierrette.

Un grand merci à eux pour la réalisation de ces travaux et le respect du timing pour que tout soit fin prêt pour la rentrée.



Infos travaux

Le gros projet de réhabilitation de la cour de l'école primaire s'est terminé à quelques heures de la rentrée scolaire. L'étude des travaux d'aménagement de la

réfléchir aussi à la gestion de l'espace dédié aux récréations qui, au travers des activités induites, a une influence sur l'accidentologie des lieux. L'aménagement de l'espace récréatif a donc logiquement été rajouté au projet initial.

Et même si tout n'est pas complètement abouti du fait des délais de livraison en août, gageons que cette nouvelle rentrée se déroulera dans de bonnes conditions.

Bonne rentrée à tous ! ■



Place de la mairie - place de l'école ...

BUS SCOLAIRE : SÉCURITÉ ET STATIONNEMENT ...

Comment faire en sorte que la sécurité des scolaires qui descendent du bus soit assurée ? Où le bus scolaire peut-il stationner ? Des questions qui se posent à nouveau...

Constat : le comportement de l'enfant est facteur de risque.

Il a une vision du risque très amoindrie en comparaison de celle de l'adulte. Les jeunes enfants n'explorent pas la totalité des zones concernant la sécurité de leurs traversées. Ainsi, ceux-ci observent principalement la zone limitée comprenant l'espace traversé ou le passage piétons. Ils ont de la difficulté à percevoir, à explorer et à comprendre leur environnement. Ils évaluent mal la vitesse et l'éloignement des véhicules et font une confiance quasi absolue en la signalisation et au comportement des autres usagers.

Ces spécificités sont à prendre en compte lorsqu'on aménage un point d'arrêt de transport scolaire adapté.

En effet, la question du stationnement du bus scolaire est épineuse, d'autant que la route qui traverse le village est une route départementale.

Et, pour une route départementale qui traverse une agglomération, comme le prévoit l'article L. 131-2 du code de la voirie routière, il revient au département d'assurer, la gestion et, par extension, l'entretien.

C'est pour cette raison que le choix de la conception du point d'arrêt des bus revient au département et que la municipalité doit se plier à cette réglementation, même si ce choix ne correspond pas aux souhaits que nous avons.

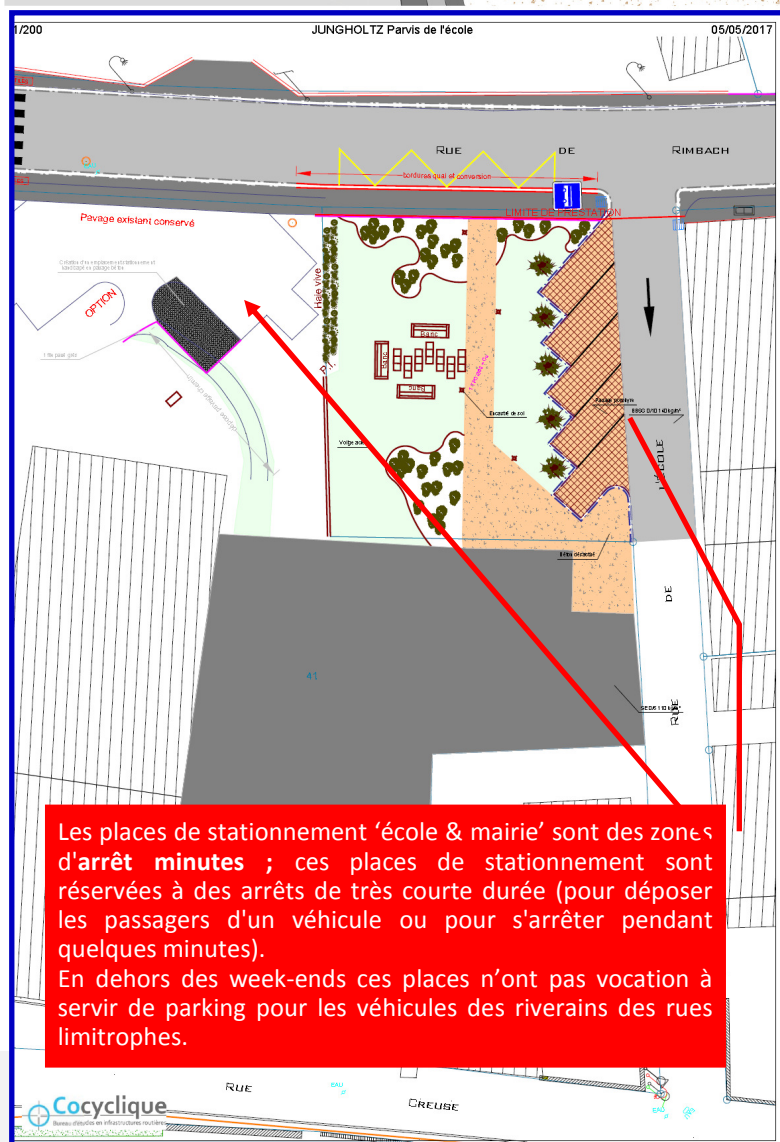
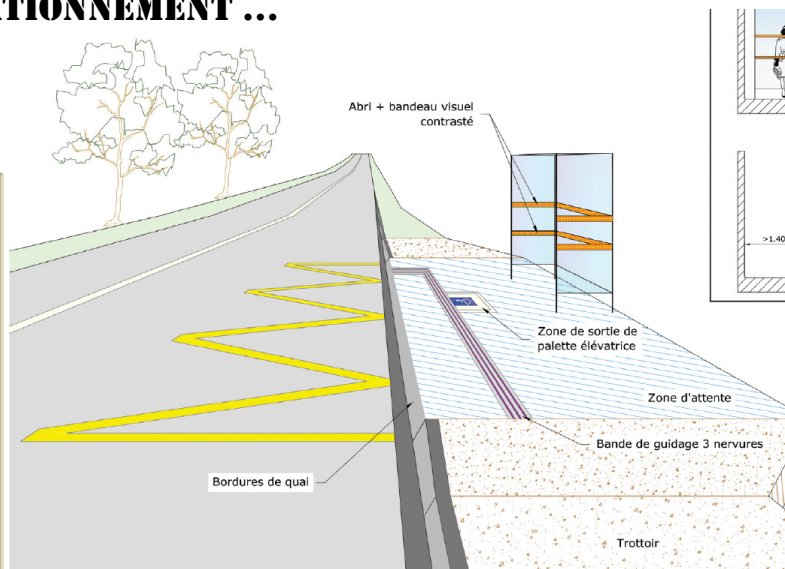
La conception des points d'arrêt des bus visera à :

- ◆ permettre une bonne visibilité réciproque automobilistes - usagers du bus (piéton pour sa traversée de la chaussée, conducteur sur le point d'arrêt et le piéton en traversée) ;
- ◆ disposer d'aires d'embarquement et d'attente suffisamment dimensionnées, en tenant compte des phénomènes de groupes ;
- ◆ éviter les manœuvres dangereuses des bus (marche arrière, demi-tour, porte-à-faux) ;
- ◆ ne pas constituer un danger ou un masque à la visibilité (signalisation, carrefour, etc...) ;
- ◆ être positionnés de façon rationnelle en privilégiant les pôles générateurs d'usagers ;
- ◆ faciliter l'accessibilité de tous aux bus.

La disposition en ligne retenue facilite l'accostage du bus sans « balayage » du trottoir par la caisse du véhicule et sa réinsertion dans la circulation générale ; elle ne modifie pas l'emprise du trottoir.

Elle permet un excellent parallélisme au quai et donc, une bonne accessibilité des personnes à mobilité réduite (P.M.R.).

Elle offre une co-visibilité entre usagers et chauffeur. Elle contribue à la modération de la circulation et « affiche » la priorité donnée aux transports en commun sur la circulation générale. S'il est prolongé, l'arrêt sur chaussée peut perturber l'écoulement de la circulation et susciter des manœuvres de dépassement, parfois à risques. L'aire d'attente est proche de la circulation générale. Il convient de veiller à ce que le bus à l'arrêt ne puisse pas surprendre les automobilistes (visibilité).



GMJ (Gymnastique Moderne de Jungholtz)

Inscriptions saison 2017-2018 et Assemblée Générale



La G.M.J. vous propose de venir vous inscrire aux séances d'activités chorégraphiées (modern'jazz, contemporain...) pour tous les niveaux et tous les âges (éveil à la danse, enfants, ados et adultes).

La G.M.J. vous propose également des séances de renforcement musculaire et gymnastique d'entretien pour adultes et séniors. L'encadrement de toutes ces séances est assuré par des animatrices diplômées.

Les inscriptions, pour la nouvelle saison, auront lieu le **mercredi 06/09/2017 de 17h00 à 19h30** à la salle Polyvalente de Jungholtz et les séances débuteront à partir du **lundi 11/09/2017**. Les nouveaux adhérents pourront profiter de 2 séances d'essai gratuites !

Pour tout renseignement : 06.27.24.22.95 ou gmj.jungholtz@gmail.com

Le mercredi **06/09/2017 à 20h00** (à la salle Polyvalente de Jungholtz), la G.M.J. tiendra également son Assemblée Générale et invite l'ensemble de ses adhérents à y participer.



La Presse en parle ...

L'Alsace du 12/08/2017

Une animation encadrée par des étudiantes

Lors des animations été de la structure 4 pour 1 de Jungholtz, quatre étudiantes de la Faculté des Sciences économiques, sociales et juridiques de Mulhouse ont encadré 20 jeunes à l'occasion d'un projet de classe. Elles ont opté pour un programme d'animation, de création et d'organisation d'un petit événement en choisissant la customisation des kartings de la structure. Ce travail a été réalisé avec du matériel de récupération. Après ce travail manuel et

artistique mené avec les enfants, les animateurs ont organisé une petite course dans la rue Creuse avoisinante, avec toute la logistique nécessaire. Cette animation a fait le bonheur des enfants, qui ont joué le jeu à fond, et a permis aux étudiantes de valider leur projet.



Photo L'Alsace / Bernard Biehler

Rappels

Suite à plusieurs plaintes, nous demandons au propriétaires de chiens de prendre toutes les mesures utiles afin que nous ne soyons plus confrontés au problème de la divagation d'animaux ; situation qui est susceptible d'engager la responsabilité du propriétaire du chien mais aussi de la commune.

Rappelons que la divagation des animaux est interdites, article L213-2 du Code Rural qui prévoit également que les chiens et chats errants qui seraient saisis sur le territoire de la commune, sont conduits à la fourrière où ils seront gardés aux frais de leur propriétaire.

Il est donc interdit de laisser divaguer les chiens sur la voie publique même s'ils ont un maître ; un chien fugueur s'expose lui aussi à être capturé et conduit à la fourrière par des représentants de l'ordre public.

Textes de référence

- Décret n°91-823 du 28 août 1991 et arrêté du 30 juin 1992
- Articles 213 et suivants du code rural
- Articles L.2212-2-7e du code général des collectivités territoriales
- Circulaire interministérielle (Intérieur-Agriculture) du 11 mai 1984.

Rentrée scolaire

Après deux mois de vacances, c'est le moment pour tous les écoliers de retrouver les bancs de l'école et les camarades de classe. L'heure de la reprise des cours vient de sonner, la fameuse rentrée des classes !

Les rentrées scolaires se succèdent et ne se ressemblent pas ; pourtant, cartable, trousse, copains sont là : pas de doute, c'est le grand moment.

Entre rires et larmes, les enfants retrouvent le chemin de l'école. Il y a ceux qui ne veulent pas quitter les bras de leur maman et ceux qui courent vers leurs copains et la

maîtresse. Chez les enfants se mêlent souvent joie et anxiété pour ce premier jour d'école. Du côté des parents, cette séparation n'est pas toujours simple non plus. Côté enseignants c'est le questionnement habituel : comment leur présenter ce nouveau monde qui s'ouvre à eux ? Peut-on apprendre, tout en s'amusant ?



En bref ...

PIEZOMETRE - Retour sur sa réalisation

Le piézomètre de 20,70 m de profondeur a été réalisé entre le 31 mai et le 01 juin.

Un piézomètre est un point d'accès à la nappe qui permet la mesure du niveau de l'eau souterraine en un point donné de la nappe.

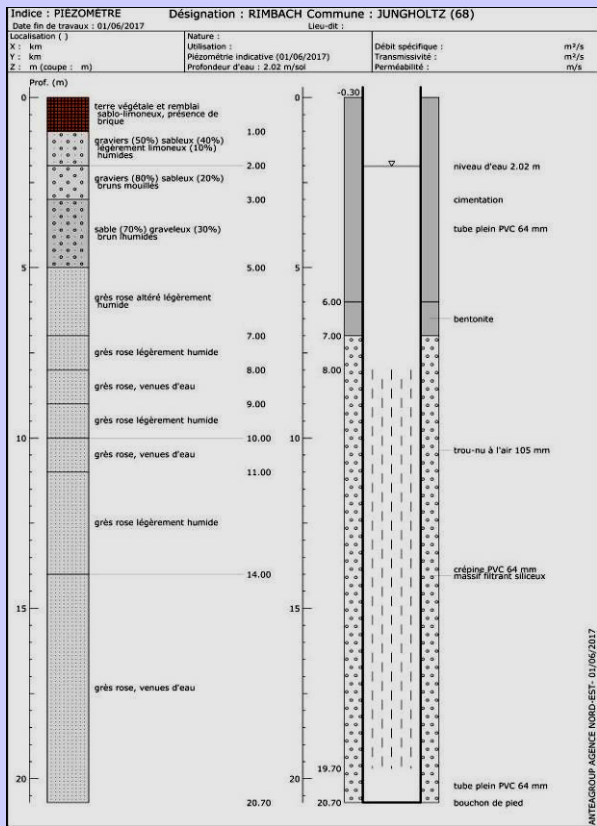


Chaque piézomètre est doté d'un numéro national. Il s'agit du code du dossier Banque du Sous-Sol (BSS)



Machine de forage

Ci-dessous la coupe géologique et technique de l'ouvrage.



Quand faire une déclaration de travaux ?

La déclaration préalable permet à l'administration de vérifier que le projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire notamment dans les cas suivants :

- ◆ construction nouvelle (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m².
- ◆ pour les travaux sur une construction existante, ce seuil est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un plan d'occupation des sols (POS),
- ◆ construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m,
- ◆ construction d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m,
- ◆ travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (par exemple, remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade),
- ◆ travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (par exemple, abord d'un monument historique),
- ◆ changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment,
- ◆ réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.

Formulaire
Déclaration préalable (construction et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes)

Cerfa n°13703*06

Permet de réaliser des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade dans des secteurs protégés ou certaines communes...), de construire une annexe à son habitation (piscine, abri de jardin, garage...) ou d'édifier une clôture.

[Accéder au formulaire \(pdf - 611.3 KB\) ↗](#)

Ministère chargé de l'urbanisme

Le formulaire doit être complété de pièces, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice de déclaration préalable de travaux.

Vous devez remettre votre dossier (formulaire et pièces justificatives) à votre mairie en 2 exemplaires.

Celui-ci peut être déposé sur place ou envoyé par lettre recommandée avec avis de réception.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578>

RÈGLEMENTATION Les ruches doivent être déclarées

La déclaration de ruches entre le 1er septembre et le 31 décembre, est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.



Cette obligation participe notamment à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la connaissance de l'évolution du cheptel apicole ainsi qu'à la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française. Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation. Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr / Téléphone : 01 49 55 82 22



Communication de l'Agence Régionale de Santé

Renouvelée en 2017, cette campagne vise à inciter et accompagner les fumeurs, via des actions de communication et de prévention, dans une démarche d'arrêt du tabac en 30 jours. En effet, après 30 jours d'abstinence, la dépendance est bien moins forte et le fumeur a cinq fois plus de chance d'arrêter définitivement.

Santé Public France met également à disposition divers outils et le site : www.tabac-info-service.fr



INFO SANTÉ

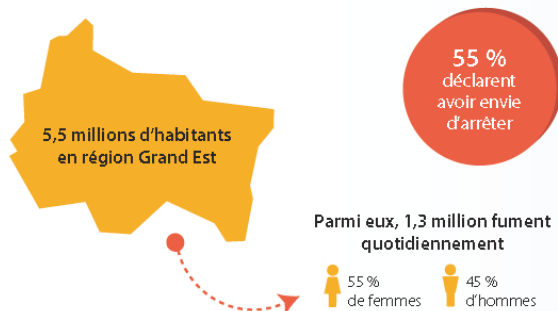
Moi(s) sans tabac

En novembre, on arrête ensemble !

Le tabagisme en Grand Est

En France, le tabac continue à tuer chaque année 78 000 personnes et représente la première cause de mortalité évitable, sans compter les très nombreuses pathologies lourdes induites.

La région Grand Est compte la proportion de fumeurs quotidiens la plus importante en France métropolitaine : 31,3 % des 15-75 ans fument au moins une cigarette par jour.



30 % des jeunes âgés de 17 ans fument quotidiennement avec des disparités infrarégionales :

- 28 % sur le territoire alsacien,
- 31 % sur le territoire lorrain,
- et 32 % sur le territoire champardennais.

Entre 2010 et 2014, le tabagisme quotidien est passé de 29 % à 31 % en région Grand Est.

Données issues du baromètre santé 2014, Santé publique France

Vous souhaitez arrêter de fumer ? Participez à Moi(s) sans tabac

Initié en 2016, Moi(s) sans tabac est un défi collectif qui vise à inciter et accompagner les fumeurs, via des actions de communication et de prévention, dans une démarche d'arrêt du tabac en 30 jours. Après 30 jours d'abstinence, la dépendance est bien moins forte et le fumeur a cinq fois plus de chance d'arrêter définitivement.

Le top départ de Moi(s) sans tabac est donné le 1^{er} novembre, mais vous pouvez vous inscrire dès octobre sur :

 **tabac info service**
le site + l'appli + le 39 89

Du lundi au samedi de 8h à 20h.

Vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé et gratuit par un tabacologue, recevrez un kit d'aide à l'arrêt avec des conseils pour apprendre à vivre sans tabac (conseils diététiques, exercices respiratoires pour mieux gérer son stress...) et des messages réguliers d'encouragements.

Plus de 300 partenaires (collectivités, associations, entreprises privées et publiques...) se mobilisent en région pour soutenir les fumeurs(euses) qui se lanceront dans ce défi.

POUR PLUS D'INFORMATION :
Agence Régionale de Santé Grand Est
www.grand-est.ars.sante.fr

2017
L'année où
J'ARRÊTE
la CIGARETTE!

Moi(s) sans tabac

3 fausses idées reçues sur le tabac

Idée reçue n°1 : Je suis un petit fumeur.

On croit que fumer 4 cigarettes par jour ne présente pas de risque. C'est faux ! 1 à 4 cigarettes par jour, c'est 3 fois plus de risques de mourir d'un infarctus.

Avec le tabac, il n'y a pas de consommation sans risques. Quelle que soit la quantité de tabac ou le type de cigarette que vous fumez, vous n'êtes jamais gagnant.

Idée reçue n°2 : Faire du sport nettoie mes poumons.

Quand on fait du sport, on évacue le stress, on est moins anxieux, on dort mieux. Le sport permet de diminuer les risques de maladies cardio-vasculaires, d'hypertension artérielle, de cancers, de diabète de type 2, d'ostéoporose.

Mais attention, ces bénéfices ne « compensent » pas les risques liés au tabagisme. Faire du sport oxygène les poumons, mais n'élimine pas les substances toxiques qui provoquent le cancer.

C'est seulement au bout d'un an d'arrêt du tabac que les symptômes pulmonaires diminuent (toux, expectorations, essoufflement, bronchite). Après 10 ans d'arrêt, le risque de cancer du poumon diminue de moitié. Et 15 ans après la dernière cigarette, votre espérance de vie redevient quasiment identique à celle d'une personne n'ayant jamais fumé.

Idée reçue n°3 : Pensez que fumer quand on est jeune c'est moins grave.

Fumer provoque le cancer du poumon, même chez des personnes jeunes. On observe des cancers liés au tabagisme dès 35 ans, et le risque augmente avec l'âge.

Plus on arrête tôt, plus on réduit ces risques !

Etat Civil

Grands Anniversaires (70 ans et plus)

Septembre	BIEBLER Paul	25/09/1937
	BOLTZ Joseph	13/09/1932
	FEDRY Liliane	19/09/1937
	GONCALVES Manuel	13/09/1941
	GUEBEL Gilbert	26/09/1936
Octobre	FALLECKER Andrée	31/10/1930
	MOEGEN Renée	06/10/1932
	SCHERMESSER Raymond	13/10/1934
Novembre	STOECKLE André	15/10/1939
	ALTHEIMER Cécile	10/11/1927
	APPELSHAUSER Edmond	24/11/1929
	APPELSHAUSER Josiane	02/11/1937
	GUEBEL Jeanne	30/11/1935
	HERTRICH Brigitte	18/11/1944
	KILLY Jean Claude	11/11/1945
	LO PRETI Dominique	27/11/1946
	MEYER Emile	13/11/1940
	ROSEMARY Julien	08/11/1937
WICKY Georgette	14/11/1947	

Si vous constatez un oubli ou que vous ne souhaitez pas qu'une information relative à un événement d'état civil apparaisse dans le bulletin municipal, n'hésitez pas à le signaler (de préférence par écrit) afin que nous puissions en tenir compte.

Dates à noter

4 Sept.	Rentrée Scolaire
10 Sept.	Fête de la Basse Cour & de la Nature organisée par l'Association des Aviculteurs
14 Oct.	Dîner-Concert organisé par l'AGSPJ 'Avec un peu d'amour' - Bruno Broglé
1 ^{er} Nov.	Fête de la Toussaint <i>Le 1^{er} novembre est le 305^{ème} jour de l'année du calendrier grégorien, le 306^{ème} en cas d'année bissextile. Il reste 60 jours avant la fin de l'année.</i>
11 Nov.	Commémoration de l'Armistice de 1918
2-3 Déc.	Marché de Noël 
3 Déc.	Fête de Saint Nicolas
10 Déc.	Age d'Or - Repas de Noël pour les seniors Salle polyvalente

Un ange gardien dans votre vie...

Réseau APA
Renforcer son capital, bien vieillir, c'est maintenant!

VIVRE CHEZ SOI LE + LONGTEMPS POSSIBLE DANS DE BONNES CONDITIONS

LA SOLUTION GLOBALE

Comment choisir mes services ?

- J'appelle le Réseau APA au 03 89 32 78 78 et j'explique brièvement ma situation.
- Un conseiller vient chez moi gratuitement pour évaluer ma situation, sans engagement.
- Ensemble, nous définissons les services pour faciliter mon quotidien. Le conseiller m'indique les tarifs en toute transparence et étudie les aides financières auxquelles je peux avoir accès (réduction d'impôts de 50%, A.P.A., P.C.H....)
- Les interventions commencent.

03 89 32 78 78

www.reseau-apa.fr

Réseau APA, la solidarité en plus
@RéseauAPA
Réseau APA

Le Réseau APA vous accueille à :
Altkirch | Bartenheim | Colmar | Mulhouse | Munster | Neuf-Brisach | Ribeauvillé | Saint-Louis | Soultz | Thann | Wittenheim

Réseau APA
la Solidarité en +

Des flyers de APAMAD sont à votre disposition à la mairie.

Dîner concert organisé par l'AGSP JUNGHOLTZ

Avec un peu d'amour

EN CONCERT A
JUNGHOLTZ
SALLE POLYVALENTE
SAMEDI 14 OCTOBRE

Bruno Broglé

Dîner à 19h
Kir
Schiffala, salade
Tarte
Café

Concert à 20h30
20 € par personne tout compris
Appeler au 06 01 33 27 50
Places limitées

MAIRIE HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC	Lundi	9h à 12h	17h à 19h	ou sur rendez vous : 03 89 62 22 11 @ mairie.jungholtz@wanadoo.fr Permanence des élus lundi de 18 à 20h.
	Mardi	-	14h à 16h	
	Jeudi	9h à 12h	-	